

# Nouveautés de l'année 2024

## Tout ce qui change pour vous

La Rédaction répertorie pour vous les bonnes et les moins bonnes nouvelles de cette nouvelle année.



### LA SÉCURITÉ SOCIALE ÉVOLUE

Afin de limiter les arrêts de travail, ceux de plus de trois jours délivrés en téléconsultation seront interdits, sauf intervention du médecin traitant ou de la sage-femme.

Dans un but de prévention, la vaccination sera gratuite pour le HPV pour les enfants handicapés non scolarisés en milieu ordinaire, le dépistage systématique du cytomégalovirus chez les femmes enceintes, les médecins scolaires pourront rediriger les jeunes vers le dispositif « Mon soutien psy » et les jeunes mamans bénéficieront d'un parcours de prise en charge de la dépression post-partum.



### DES NOUVEAUX MOTS AU DICTIONNAIRE

En 2024, vous pourrez découvrir ce que signifie « **métavers** » (à ne pas confondre avec « multivers », également nouvel arrivant dans la langue française), qui désigne un univers virtuel en trois dimensions.

Le verbe « **bader** » fait également son apparition et signifie dans le langage familier « éprouver de l'inquiétude, de l'angoisse, de la tristesse ». Un mot qui nous vient tout droit de l'expression « bad trip » résultant d'une mauvaise expérience due à l'absorption de substances hallucinogènes.



### UNE AIDE POUR LES FEMMES DE MOINS DE 26 ANS

Changement et non des moindres pour les femmes, la gratuité des préservatifs féminins va être instaurée.

Les « culottes menstruelles », distribuées dans les pharmacies, seront également remboursables grâce à une prise en charge de la sécurité sociale ! Profitez-en pour découvrir My Joy, la première culotte 100% clipsable et personnalisable avec une partie haute et une partie basse indépendante fixable grâce à des pressions. Partie haute : 15€ ; partie basse entre 20 et 25€



### LES TICKETS-RESTAURANT BIENTÔT PLUS D'ACTUALITÉ

Après de longues discussions, la prolongation de l'utilisation des tickets restaurants a été votée pour une nouvelle année. En 2024, vous pourrez donc continuer à utiliser vos tickets pour un montant maximum de 25€ par jour pour acheter vos produits directement consommables comme non consommables immédiatement. Néanmoins, ces tickets papiers seront rapidement dématérialisés et remplacés par des cartes numériques pour les rendre plus modernes.



### DU CHANGEMENT POUR LES CONDUCTEURS

Le gouvernement a annoncé qu'il n'y aurait plus de retrait de points pour les excès de vitesse de moins de 5 km/h. L'amende de 68€ reste, elle, d'actualité. La vignette d'assurance disparaît également des pare-brises ! Le contrôle des informations de l'assuré sera désormais dématérialisé et électronique. Enfin, il sera possible, sous conditions, de louer une voiture électrique pour 100€/mois pour 3 ans minimum.



### UNE HAUSSE DES REVENUS

Dès le 1<sup>er</sup> janvier 2024, le SMIC est automatiquement revalorisé de 1,7%, soit une hausse de 23€ environ passant à 1 406€. Autre revalorisation, celle des retraites avec une hausse de 5,2% , soit environ 600€ par an et 50€ par mois. Pour lutter contre la hausse de l'inflation, les salaires de la fonction publique seront également réévalués avec une augmentation de 3,1%.



### LE PLAN SANS TABAC PROGRESSE

Alors que le prix moyen du paquet de cigarette a atteint 11,14€ mi-2023, il devrait à nouveau progresser de 40 centimes à 1€ selon les paquets en janvier. Une hausse similaire est également à prévoir pour le tabac à rouler ainsi que pour les cigares. Une extension des zones où il est interdit de fumer sera également mise en place dans les parcs et jardins, les forêts ainsi qu'aux abords des écoles.



### DU NOUVEAU DANS VOS PORTEFEUILLES

L'Europe réfléchit à créer de nouveaux billets de banque ! Actuellement, l'euro est la seule des grandes monnaies mondiales à ne pas avoir de visages sur ces billets. En 2024, la Banque centrale européenne (BCE) réalisera un concours de graphisme afin de changer l'esthétique des billets. Au revoir les monuments emblématiques et bonjour aux visages d'Européens ou d'Européennes célèbres !